

**Séance du Conseil communal de Denges**  
**Lundi 27 octobre 2014 à la salle des Jardins**

Il est 20h15 lorsque Mme Michèle MOTTU STELLA, Présidente du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

**1. Appel**

L'appel effectué donne

Membres présents	32
Membres excusés	8
Membres non excusés	2

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 3/2014 : Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016**
- 7) Propositions individuelles
- 8) Divers

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour est suivi tel que présenté.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 16 juin 2014**

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 16 juin 2014 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions. Mme MOTTU STELLA demande à M. TAVERNIER, président du Conseil jusqu'à cette date de le signer et prie Mme PALPACUER de le parapher également

**3. Correspondance**

26.06.2014	Courrier électronique à tous les conseillers pour leur faire part des dates retenues pour les assemblées du conseil communal du dernier trimestre 2014
04.08.2014	Transmission à tous les conseillers, par courrier électronique, pour les informer de la conférence régionale du PALM, région Morges, se déroulant à St-Prex, le 13 septembre 2014.
11.08.2014	Réception d'un courrier du Jardins d'Enfants Les Tournesols informant de la fermeture de son lieu d'accueil, dès septembre 2014 (à la demande de cette association, ce courrier sera lu sous le point 4 de l'ordre du jour)
25.8.2014	Réponse à l'Association du Jardin d'enfants des Tournesols
02.09.2014	Rappel et transmission par courrier électronique à tous les conseillers concernant la tenue d'une conférence régionale du PALM le 13 septembre 2014
05.09.2014	Courrier de la Préfecture de Morges annonçant une soirée d'information le 2 octobre 2014, destinée aux présidents de Conseil

17.9.2014	Courrier du SECRI rappelant au bureau de vote la préservation du secret durant les dépouillements et transmission aux scrutateurs
30.09.2014	Réception du préavis 3/2014
09.10.2014	Instructions du SECRI en vue du scrutin du 30 novembre 2014
09.10.2014	Réception du rapport de la commission Gestion Finances sur le préavis 3/2014
16.10.2014	Lettre habituelle au Préfet lui adressant l'ordre du jour et le préavis de notre séance de ce soir

#### 4. Communications du bureau

A la demande du Jardin d'Enfants les Tournesols, Mme MOTTU STELLA lit à l'assemblée leur courrier reçu le 11 août 2014 et dont les termes sont reproduits ci-après :

*Mesdames et Messieurs les conseillers-conseillères communaux,  
Nous vous adressons cette lettre pour information et souhaiterions qu'elle soit lue lors de votre prochaine séance en automne 2014.*

*C'est avec une grande tristesse que nous vous faisons part de notre décision de fermer le jardin d'enfants « LES TOURNESOLS », dès la rentrée de septembre 2014.*

*Depuis trois ans, les inscriptions n'ont cessé de baisser. Nous avons mis en place diverses démarches pour faire connaître notre structure, élargir nos honoraires, chercher des financements et offrir un accueil d'urgence lors d'empêchement des parents. Malheureusement, nous constatons avec regret un nombre d'enfants inscrits trop insuffisant pour permettre à l'association d'assurer les salaires des éducatrices ainsi que les charges inhérentes à la structure et par conséquent de pérenniser ses activités.*

*Les Tournesols ont accueilli les enfants pré-scolaires pendant plus de 40 ans, offrant ainsi un lieu de socialisation et d'éveil à près de 1'000 enfants. Le jardin d'enfants a toujours eu comme préoccupation de rester accessible financièrement à toutes les familles. Il a été également un lieu important de lien social entre les familles du village de Denges.*

*Au fil des années, les besoins d'accueil ont évolué et les familles recherchent des plages horaires plus étendues que celles que peut proposer un jardin d'enfants. C'est pourquoi nous nous sommes joints à l'UAPE des pirates pour élaborer un projet de Centre de Vie Infantile. Nous espérons vivement que cette nouvelle structure pourra s'inscrire dans le cadre du réseau AJEMA et aboutir prochainement, offrant ainsi un accueil complet à la petite enfance de la commune de Denges et environs adapté aux moyens financiers de chaque famille.*

*Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers-conseillères communaux, nos salutations les meilleures.*

*2 signataires pour le comité du Jardin d'enfants « les Tournesols »*

Mme MOTTU STELLA communique les résultats des dernières votations fédérales du 28 septembre 2014 dont le taux de participation a été de 55%.

TVA discriminatoire : NON à 69% alors que le Canton de Vaud a exprimé son refus par 68% et la Suisse 71%

Caisse unique : OUI à 63%. Objet accepté au niveau cantonal par 56%, mais rejeté par les Suisses avec 62%.

Les prochaines votations auront lieu le 30 novembre 2014

Aucune remarque ou question n'est formulée.

## **5. Communications municipales et échéancier**

### Plans de quartier des Ochettes

M. MONNIN relève que ce plan de quartier évolue avec lenteur tout en rappelant les diverses démarches qui ont déjà été achevées au niveau du Canton. Il reste maintenant à faire signer les différentes conventions avec la dizaine de propriétaires concernés, ce qui paraît plus compliqué que prévu. Le but est de parvenir à finaliser ces signatures avant la fin de l'année pour pouvoir passer à l'étape suivante : l'enquête publique.

La Municipalité met toutefois tout en œuvre pour faire avancer ce dossier du mieux possible.

### Abris-bus et gendarme couché

M. CHARMEY informe que les travaux ont commencé ce jour, ce qui pourra engendrer quelques perturbations au centre du Village. Ils se dérouleront en commençant par la Pâle, puis les Oches et le centre du Village.

### Divers

Suite à la demande de Mme RINCK TIRELLI habitante du quartier des Abbesses situé sur la commune de Denges, une adresse lui a été attribuée : les Abbesses no 1. Cette décision n'est toutefois pas encore officielle. Elle doit être approuvée par les instances compétentes

## **6. Préavis 3/2014 – Arrêté d'imposition pour les années 2015-2016**

Mme MOTTU STELLA invite Mme Catherine JAQUIER, en l'absence de Mme ESPANA, à donner lecture du rapport de la commission gestion finances sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. SCHERZ s'étonne de l'augmentation prévue au niveau de l'impôt foncier. Il souhaite faire un amendement au préavis 3/2014.

M. MONNIN précise que l'impôt foncier fait partie, au même titre que l'impôt sur les personnes physiques, de l'arrêté d'imposition. Il rappelle que selon le système péréquatif intercommunal, la participation de Denges est déjà calculée avec un taux de 1 0/00 pour l'impôt foncier. A titre comparatif, le taux de 1 0/00 est pratiqué par 57% des communes vaudoises. Sur un impôt foncier de CHF 700.- l'augmentation sera de CHF 140.- à 150.-.

Mme FLURY POFFET se demande si dans l'article 9 de l'arrêté d'imposition, il n'y manque pas la fin.

Après diverses discussions concernant cette remarque, Mme GEVISIER, secrétaire de la Municipalité, informe qu'elle va vérifier.

Mme FLURY POFFET souhaite également des explications concernant l'évolution de la facture sociale. Il avait été prévu en 2012, que ce poste devrait sensiblement augmenter. Où en est la situation ?

M. MONNIN répond que la facture sociale globale augmente annuellement. Au niveau du Canton, une augmentation de 4,7% est à prendre en compte pour 2015. La répartition entre les différentes communes est néanmoins difficile à prévoir, car elle est influencée par les grandes villes ce qui peut avoir une incidence pour Denges. Toutefois le résultat du décompte 2013 se solde par un montant en faveur de notre commune de CHF 117'000.-. Actuellement aucun élément ne permet de savoir si ce résultat positif pourra se reproduire.

M. MONNIN ajoute encore que depuis 2009, Denges a toujours eu une marge d'auto-financement positive. Quoique diminuant, elle reste favorable. La Commune n'a pas de dette et plusieurs amortissements ont été réalisés.

Il annonce qu'un nouveau projet cantonal est en préparation pour 2020 concernant la réforme de l'imposition des entreprises, ce qui aura une incidence importante au niveau communal et cantonal. L'imposition des entreprises va baisser induisant ainsi une diminution des rentrées fiscales. Des réflexions sont en cours au niveau du Canton.

Il rappelle que si des événements importants devaient survenir, la commune a toujours la possibilité de revoir l'arrêté d'imposition, mais ajoute que le taux d'imposition de Denges est tout à fait favorable.

M. TAVERNIER revient sur le débat de la taxe au sac précisant que la Municipalité devait étudier la possibilité de rejoindre une déchetterie voisine. Il se demande si le coût supplémentaire d'une telle démarche est intégré dans le calcul de l'impôt

M. MONNIN argumente que l'élimination des déchets est un compte affecté. L'arrêté d'imposition n'est pas concerné. Si une déchetterie devait être intégrée à Denges, c'est la taxe forfaitaire qui en subirait la conséquence.

Si un investissement est réalisé pour une infrastructure type déchetterie, doit-il être couvert par la taxe forfaitaire s'enquiert Mme MOTTU STELLA ?

M. MONNIN répond que l'amortissement devrait être couvert par la taxe au sac ainsi que la taxe forfaitaire.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Mme MOTTU STELLA demande à Mme JAQUIER de donner lecture des conclusions de son rapport.

L'amendement présenté par M. SCHERZ à savoir **maintenir le taux de l'impôt foncier à 0.8 0/00** est soumis à votation.

**OUI : 8                      NON : 11                      ABSTENTIONS : 12**

**L'amendement est rejeté**

**Le préavis 3/2014 tel que présenté par la Municipalité est adopté par**

**OUI : 27                      NON : 2                      ABSTENTIONS : 2**

## **7. Propositions individuelles**

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

## **8. Divers**

M. TAVERNIER prend la parole pour faire un bref rapport sur l'UAPE les Pirates : les centres aérés de l'été et la rentrée 2014-2015 se sont très bien déroulés. Tous les pronostics en termes d'utilisation ont été dépassés. Les mercredis sont désormais ouverts, de même que les autres jours, le matin, à midi et le soir. L'UAPE accueille jusqu'à 41 enfants à midi. Grâce au soutien de la Municipalité, la cuisine de la salle de gym peut être utilisée et peut accueillir jusqu'à 18 enfants à midi. 24 enfants mangent dans les portakabins. Il exprime ses remerciements à la Municipalité notamment suite aux demandes de travaux exprimées par l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurances) et effectués par la municipalité.

Il indique néanmoins que la situation est difficile car il faut s'occuper des enfants dans les deux endroits. C'est pourquoi il revient également sur le courrier adressé par les Tournesols. Ce dernier s'est joint à l'UAPE les Pirates il y a plus

d'une année afin de requérir auprès de la Municipalité une solution tendant à améliorer cette situation qui est provisoire et à construire des locaux « en dur ». M. TAVERNIER souhaite savoir où en est la réflexion de la Municipalité concernant l'étude de la construction à proximité de l'école d'un EMS, d'une crèche, d'une UAPE, de logements protégés, d'un restaurant et d'un parking souterrain.

M. CHARMEY répond que le projet a été mis à l'enquête, mais a été refusé par le Canton. Un recours est pendant auprès du Tribunal qui devra trancher. Il ne peut toutefois donner plus d'informations.

Mme MOTTU STELLA souhaite savoir si ce projet rencontre l'assentiment de la Municipalité

M. CHARMEY argumente que la Municipalité se doit de faire respecter les règlements et les lois. Le projet présenté ne correspond pas au plan d'implantation avec notamment des logements protégés. La mise à l'enquête présentée n'est pas un projet de construction, mais un projet d'implantation, actuellement refusé. L'étape suivante est de savoir si le recours présenté est admissible, ce que devra décider le Tribunal.

M. TAVERNIER concède que le Canton a refusé ce projet car des modifications étaient faites sur la zone agricole, mais selon lui, il aurait été suffisant de demander aux initiateurs de le rectifier à ce niveau. Il réitère la demande de savoir si la Municipalité soutient ce projet qui répondrait aux besoins des habitants de Denges avec un EMS et des locaux pour l'UAPE.

M. MONNIN appuie les propos de M. CHARMEY rappelant que le rôle de la Municipalité est de faire respecter les règlements. Il souligne que la globalité du projet présenté a été refusée par le Canton. A aucun moment la Municipalité n'a été approchée par les promoteurs pour le lui soumettre.

Les informations dont dispose M. TAVERNIER ne vont pas dans le même sens. En septembre 2012 et selon les dires des promoteurs, le dossier a été présenté à 3 membres de la Municipalité.

M. MONNIN rétorque qu'il s'agissait d'une demande de faisabilité et non d'une étude aboutie.

En sa qualité de président de l'UAPE, M. TAVERNIER estime que ce projet revêt un intérêt qui va au-delà des besoins de l'UAPE avec un EMS et un réfectoire qui permettrait de répondre aux besoins de la « journée continue ». Concernant les logements protégés, il cite les termes d'une lettre du Service du Développement Territorial (SDT) du 21 juin 2013 rappelant un même courrier du 14 juin 2013 et précisant que *les logements dits "protégés" sont considérés comme logements et doivent en principe être situés en zone d'habitation. Les logements dits protégés sont considérés comme équipements lorsqu'ils se trouvent dans une zone d'installations parapubliques dans laquelle est ou sera construit un hôpital, un centre médico-social, un établissement médico-social (EMS) ou un établissement socio-éducatif reconnu d'intérêt public.* Un EMS étant inclus dans le projet, seule la parcelle agricole pourrait poser un problème, les logements dits protégés étant autorisés dans une zone d'intérêt public s'il sont construits avec un EMS..

M. CHARMEY confirme que la Municipalité n'a pas été approchée par les promoteurs lors de la mise à l'enquête d'implantation. En 2012, ces promoteurs ont présenté à la Commune un plan qui a été refusé par le SDT, car il incluait des logements pour étudiants et un EMS.

En effet, suite à ces remarques, les promoteurs ont modifié leurs plans en excluant les logements pour étudiants, relève M. TAVERNIER. Ils ont tenu compte des exigences mentionnées. C'est pourquoi, il ne comprend pas pourquoi le projet est bloqué ?

M. MONNIN réplique que ce dossier est bloqué par le Canton. La Municipalité n'a aucune influence à ce niveau là.

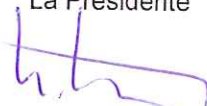
M. PIGUET confirme que les promoteurs se doivent d'aborder leur projet directement avec les services de l'Etat.

M. GOLAY précise que la Commune pourrait soutenir ce projet, mais à condition que le Canton ait donné son aval.

Après un débat nourri et animé, Mme MOTTU STELLA clôt la discussion en insistant sur le fait que l'UAPE les Pirates a besoin d'un bâtiment pour accueillir les enfants et constate que la Municipalité n'a pas exprimé clairement sa volonté de trouver une solution à cette question.

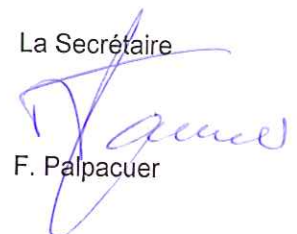
Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21.10h.

La Présidente

  
M. Mottu Stella



La Secrétaire

  
F. Palpacuer